L'ALLIANCE FRANCO-ANGLAISE

Une déclaration de lord Derby

Londres, 16 janvier. — Le correspondant d'un journal parisien à Londres publie une longue interview de lord Derby, faisant état d'une manifestation qui s'était produite la veille à Manchester, dans une réunion où, à l'instigation de députés conservateurs, une motion avait été adoptée à l'unanimité en faveur d'une alliance anglo-française. L'ancien ambassadeur britannique a ajouté:

Je vous assure que les opinions manifestées à Manchester me paraissent celles du pays tout entier.

Lord Derby se déclare adversaire des conférences tenues à tout bout de champ et il comprend, au sujet du pacte, les susceptibilités françaises. « Vous estimez, dit-il, et j'estime comme vous que des garanties vous sont dues et qu'elles doivent vous être données. Le reste est une affaire absolument différente et distincte.

Le correspondant lui ayant fait observer qu'on estimait, en France, désirable que le pacte fût un traité bilatéral, lord Derby a répondu:

Il serait aisé de remédier à cela. Que voulons-nous dire, en somme, que l'Angleterre a, avec la France, une frontière commune, le Rhin, et qu'à vos côtés, elle défendra cette frontière par tous les moyens à sa disposition. Bref, mise en commun de nos forces pour protéger une frontière commune. Nous ne pourrions vous demander un engagement du même genre, puisque notre frontière à nous, au sens étroit du mot, c'est la mer, mais j'imagine qu'au cas d'une attaque navale ou aérienne, vous nous aideriez et nous escompterions votre aide.

Lord Derby est cependant partisan d'un pacte anglo-français aussi simple que possible.

Vous savez fort bien, dit-il, que dans l'état actuel de l'opinion, on ne voudrait pas se lancer dans une guerre pour certains pays qu'on connaît trop peu.

Quant aux conditions qu'en France on redoute de se voir imposer pour prix d'un pacte de garantie, lord Derby s'exprime ainsi:

On attend d'un ami l'expression de ce qu'il croit être la vérité. Voici donc mon opinion nette: Il faut que le montant des réparations vous soit versé, l'Allemagne doit payer tout ce qu'elle peut humainement payer. D'autre part, c'est pour nous une question de vie ou de mort, de rouvrir l'Europe au commerce et de la faire revenir aussitôt que possible à un état normal.

Lord Derby ne croit pas qu'il y ait la moindre incompatibilité entre ces deux choses.

Je voudrais, dit-il, que nous puissions vous offrir une garantie que vous ne perdrez rien de vos réparations, si vous nous aidez à mettre en œuvre notre plan. Vous savez quels sacrifices financiers nous avons déjà consentis. Dans cet ordre d'idées, une garantie directe était impossible, nous devrions chercher un moyen de vous assurer l'exercice de vos droits. En ce qui concerne le désarmement militaire, vous êtes, comme en tout d'ailleurs, les maîtres chez vous. J'imagine cependant que l'alliance préconisée, une fois solidement assise, vous seriez heureux d'alléger votre budget en réduisant vos effectifs. Mais, conclut lord Derby, nous ne vous le demanderons en aucune manière.

L'Italie et l'accord franco-anglais

Rome, 16 janvier. — Au cours du Conseil des ministres, M. Bonomi, président du Conseil, a tenu ses collègues au courant des délibérations de Cannes.

A propos de l'accord anglo-français, M. Bonomi a mis en évidence que l'accord, même par les éclaircissements donnés dans l'aide-mémoire de M. Lloyd George, ne détruit pas l'entente, mais tend à la rendre plus forte en examinant les raisons des préoccupations françaises.

Un soldat hérite de six millions

Marseille, 16 janvier. — Un soldat du 38e d'artillerie, nommé Rosy, appartenant à la classe 1921 vient d'être informé par son capitaine qu'il héritait de six millions que lui a légués un de ses oncles, décédé en Amérique.

L'heureux neveu est originaire de la Lozère.

M. Poincaré intime

d'après son chauffeur

Si un grand homme n'est jamais qu'un homme aux yeux de son valet de chambre, l'ancien président de la République ne sera jamais mieux servi dans l'éloge que par son chauffeur. Celui-ci est le type du brave homme, du serviteur dévoué, loyal, qui sait voir sans en avoir l'air, juger avec bon sens, obéir avec bonne humeur et respecter une consigne. Comme il n'a pas reçu celle de se taire, tout au plus pourrait-on lui reprocher aujourd'hui, d'avoir dit de menues choses près de la 8430-X, et de n'avoir pas discerné la qualité de journaliste derrière une curiosité qui se devait d'être discrète.

Alors que ce journaliste attendait dans la cour de l'Elysée, la sortie de M. Raymond Poincaré, le premier mot, le premier jugement de ce Brossette, sans ruse ni calcul, fut exactement celui-ci :

— Ne vous en faites pas : s'il prend le pouvoir, il en mettra un coup.

— Vous étiez dehors de bien bonne heure, ce matin.

— Le président a l'habitude. Il se lève à 6 heures du matin, et il travaille jusqu'à 11 heures du soir. Ça, pour le travail, il est là. Souvent, il expédie son déjeuner en dix minutes. Le service est vite fait. On a à peine le temps de changer les assiettes.

» Il occupe trois secrétaires rien qu'avec sa correspondance courante et toute demande, toute sollicitation obtient une réponse. Rien qu'en timbres-poste, il dépense 25 francs par jour; je dis « par jour ». C'est bien simple, j'en achète pour 50 francs tous les deux jours. (En dehors de mon métier, je suis chargé de l'expédition du courrier.)

NI FÊTE NI REPOS

» C'est un homme qui travaille tout le temps, qui ne connaît pas de dimanche, de jour de fête, de repos. Il sort le moins possible, ne rend jamais de visites, et il reçoit chez lui sur rendez-vous. (Il n'y est jamais pour personne quand on n'a pas un rendez-vous. Pour ça, la consigne est formelle. Il n'en finirait pas, vous pensez.) Jamais de réception : du travail et une vie réglée. Il gagne plus que quand il était à l'Elysée, et je crois qu'il est plus heureux.

» Il prend la voiture moins souvent que Madame; il donne des ordres et il s'arrange pour arriver toujours à l'heure. Plutôt quelques minutes avant qu'à la minute précise. Il a un grand souci de l'exactitude et il calcule quel temps il faut pour le trajet, en ajoutant quelques minutes pour l'imprévu. Dans Paris, je vais lentement. Quand on voyage, il préfère l'automobile au chemin de fer quand ça lui permet de gagner du temps. Il compte 50 kilomètres à l'heure. Avec la crise, nous n'irons pas à Lille dimanche (240 kilomètres par la route.)

» Il est très gentil. Dame, il ne parle pas! Quand il faut dire deux mots, il n'en dit pas trois, mais deux suffisent. En voyage, nous restons quelquefois des jours sans qu'il m'adresse une parole. Le soir, il me donne des ordres par écrit pour le lendemain. Il pourrait me les donner de vive voix. Non, il écrit : « Nous partirons » à telle heure, pour arriver à telle heure à tel » endroit. »

» Il est très bon. Il est même d'une grande générosité. Pendant la guerre, il aurait donné jusqu'à sa dernière chemise. Quelquefois, n'est-ce pas, pour un pourboire, je n'ose pas prendre une initiative. Je lui demande ce qu'il faut donner. Quand 20 francs suffiraient, il me répond: « Donnez 100 francs. » Je pense en moi-même que c'est trop. C'est un homme très généreux.

» On sent qu'il a une volonté arrêtée : il prend le chemin le plus droit. Pour aller à ce bec de gaz, il ne se dira pas qu'il peut faire un crochet à droite ou un détour par la gauche. Il y va directement. Très méticuleux, mais très juste, pourvu qu'on l'écoute. Quand il me dit : « Il faut » que nous soyons là à telle heure », ça sous-entend : « Arrangez-vous. » Il n'y a, pour nous contrarier, que l'accident que l'on ne peut prévoir. Il n'admettrait pas, par exemple, que je lui dise, à un moment donné : « Nous ne pourrons pas » arriver, parce que je n'ai pas de pneus de rechange. » Je suis bien qu'il me répondrait : « Vous devez en avoir. »

» ...Oui, c'est une bonne voiture, mais un peu faible pour la route. Une 16 HP. Il lui faudrait une 20 HP. Avec de la surcharge, elle peine un peu sur la route. Il pourrait avoir une voiture plus faible pour la ville. Ou il est seul ou c'est Madame qui est seule. Mais en dehors de Paris, pour aller vite et loin, il lui faudrait un peu plus de puissance. »

LA DETTE ALLEMANDE

Paris, 16 janvier. — Le docteur Mayer, ministre d'Allemagne à Paris, a reçu de Berlin l'ordre de verser, le 18 janvier prochain, une somme de 31 millions de marks-or à la Commission des Réparations.

Une affaire de vol de marchandises au préjudice des chemins de fer de ceinture

Les arrestations

Paris, 16 janvier. — Les agents de la police générale du réseau de l'Etat, ont mis en état d'arrestation, pour vol de marchandises au préjudice des chemins de fer de ceinture, et complicité, les nommés : Gustave Robin, 32 ans, homme d'équipe à Paris-Gobelins ; Edouard Petit, 30 ans, homme d'équipe à la gare de Valenton ; Edouard Fêtre, 31 ans, homme d'équipe, même gare ; Albert Debaine, 34 ans, sous-chef de gare de Valenton ; Ernest Gadon, 38 ans, enregistreur à Valenton ; Alphonse Tangueray, 30 ans, facteur mixte, même gare.

Le préjudice causé aux chemins de fer de ceinture s'élève à 20.000 fr. environ.

Tous ces individus ont été envoyés au dépôt, par les soins de M. Oudaille, commissaire spécial.

Les joyaux de la couronne russe se trouveraient entre les mains de M. Hugo Stinnes

Paris, 16 janvier. — D'après le correspondant du « Daily Chronicle », à Berlin, les joyaux de la Couronne russe se trouveraient entre les mains d'Hugo Stinnes. Ils lui auraient été remis en gage, par le représentant des Soviets, à Berlin, contre le prêt d'une somme représentant 6 p. c. de leur valeur. Au nombre de ces joyaux se trouve le fameux diamant Orloff, qui constituait le principal ornement du sceptre impérial et dont la valeur est inestimable.

L'UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS OUVRIERS DE LA LOIRE N'ADHERE PAS A LA C. G. T. DE LA RUE LAFAYETTE

Saint-Etienne, 16 janvier. — L'Union Départementale des Syndicats ouvriers de la Loire, réunie en Congrès, à la Bourse du Travail, a décidé de ne pas adhérer à la C. G. T. de la rue Lafayette et de créer, au besoin, un nouveau syndicat professionnel.

Elle a également réclamé la convocation d'un Congrès avant six mois.

La Fédération des mineurs de la Loire, dont le nouveau secrétaire est M. Rousset de Villars, a adopté les mêmes décisions et a décidé de se séparer momentanément de la Fédération Nationale des Travailleurs du sous-sol, tout en restant à sa disposition en cas de mouvement national corporatif.

M. Van de Kerckhove

« FIDELIS » DE LA « LIBRE BELGIQUE »

retrace, à Strasbourg, l'histoire de ce journal pendant l'occupation

Strasbourg, 16 janvier. — Les « Amis de l'Université », dont le président est M. Raymond Poincaré, ont eu l'heureuse idée de convier M. Van de Kerkhove, avocat belge, à faire une conférence sur la « Libre Belgique », ce journal clandestin qui paraissait, lorsque la vaillante Belgique se morfondait sous le joug de l'Allemand.

M. Van de Kerckhove en a retracé l'histoire, en des termes émus, rappelant les incessantes perquisitions, procès, condamnations, malgré lesquelles les Boches n'arrivèrent jamais à empêcher la publication de cette feuille patriote. Sous le nom devenu légendaire en Belgique, de « Fidelis », M. Van de Kerckhove fut un des rédacteurs principaux de la « Libre Belgique ». Condamné, pour cette raison, à 15 ans de prison, il n'en continua pas moins à écrire ses articles vengeurs, et trouva moyen de les faire parvenir à l'imprimerie clandestine. L'avocat belge fut décoré de la Légion d'honneur.

C'est devant de tels patriotes évoquant l'admirable résistance de ce vaillant petit peuple à ses puissants bourreaux, qu'on comprend mieux le lien indissoluble forgé entre nous et l'attitude actuelle, toute fraternelle avec nous, contre l'Allemagne.

La Fédération des Fonctionnaires se sépare de la C.G.T.

Paris, 16 janvier. — On sait que la Fédération des fonctionnaires avait été amenée, dès le début de janvier, à envisager son départ de la C. G. T. La décision définitive, disent les journaux, est prise maintenant. Convoqué extraordinairement pour examiner cette question, le Conseil fédéral, après un long débat, s'est prononcé, à l'unanimité, dans le sens que nous avons indiqué précédemment. La Fédération des fonctionnaires ne prendra plus ni cartes, ni timbres confédéraux, tant que l'unité ouvrière ne sera pas constituée. C'est dire, en langage plus simple, qu'elle redevient autonome et qu'elle cesse effectivement d'être affiliée à la C.G.T.

PETITES NOUVELLES

— Des ouvriers carriers travaillant dans la commune de Guissény (Finistère), ont découvert sous une mince couche de terre, le cadavre de la femme Godoc, 55 ans, disparue depuis trois mois. Son mari est également disparu. Une enquête est ouverte.

— Un ouvrier de Maxeville, Ferdinand Lamothe, 63 ans, a tiré sur sa nièce deux coups de revolver qui l'ont blessée légèrement, puis a tenté de se suicider. Son état est désespéré.

— Le roi d'Espagne a maintenu sa confiance au Cabinet, qui restera en entier au pouvoir.

— A Berlin, les délibérations interministérielles se poursuivent avec la collaboration de M. Rathenau en vue de l'élaboration du programme de réforme et de garanties demandé par la commission des réparations.

— La Cour d'assises de la Seine jugeait lundi cinq individus, trois femmes et deux hommes, accusés d'avoir dérobé ou truqué un grand nombre de Bons de la Défense nationale. Trois inculpés, les époux Renauld et la veuve Renauld ont été acquittés. Léon Delabarre est condamné à 5 ans de prison et 100 fr. d'amende et sa femme à 3 ans de prison et 100 francs d'amende.

— L'escadre méditerranéenne, commandée par le vice-amiral Salaun, a quitté Toulon pour les Salins-d'Hyères, où elle va se livrer à des exercices.

— Le Comité des finances du Sénat américain a approuvé le projet de consolidation des dettes des Alliés.

— Mgr Ceretti, nonce apostolique, présidera la messe solennelle de « Requiem » pour tous les morts de la guerre, qui sera chanté à l'église de La Madeleine par les chanteurs des basiliques romaines et de la Chapelle Sixtine le mardi 24 janvier.

— On a arrêté en Haute-Silésie, à Oppeln, un Français accusé par les Allemands d'avoir commis des escroqueries. Les tribunaux allemands n'étant pas compétents, la Commission interalliée a décidé de soumettre le cas au Tribunal de la Seine, auquel le dossier de l'instruction vient d'être renvoyé, en même temps que l'inculpé était ramené par des gendarmes et écroué au dépôt.

— M. Laugier, juge d'instruction, à Paris, a remis en liberté provisoire, M. Jules Burzau, arrêté à la requête d'une banque parisienne pour avoir, avec M. Gault, commissionnaire en marchandises, établi pour plusieurs millions de traites de complaisance que cette banque escompta. Le juge a refusé de mettre M. Gault en liberté.

— A la conférence de Washington, le traité naval est maintenant complet. Il ne reste plus qu'à régler certains points secondaires sur lesquels la délégation japonaise attend de Tokio les instructions finales. Entre temps, la conférence a repris lundi, la discussion des questions d'Extrême-Orient.

— La Commission rhénane interalliée de Coblentz a interdit toute manifestation et solennité à l'occasion du jour anniversaire de la fondation de l'empire allemand.

— Le secrétariat général de la Société des Nations annonce la mort du colonel Schaeffer, président de la Commission d'enquête de la Société des Nations, décédé subitement à Genève.

— L'Académie des Sciences a désigné son président, M. Haller; son vice-président, M. Bertin, et ses deux secrétaires perpétuels, MM. Alfred Lacroix et Emile Picard, pour la représenter à la cérémonie du Cent cinquantenaire de la fondation de l'Académie Royale de Belgique.

*** A Bordeaux, au cours d'une scène de jalousie, un charpentier, Auguste Lied, 30 ans, a tué, d'un coup de revolver, son amie, Marie Guiton, 30 ans. Lied s'est ensuite tiré un coup de revolver dans la poitrine. Grièvement blessé, il a été envoyé à l'hôpital. Son état est désespéré.

*** On aurait retrouvé, à Aix-la-Chapelle, un tableau signé de Van Dyck, et représentant « La Dame au col de dentelle », qui a été volé dans le courant d'octobre, au Musée National Tyrolien d'Innsbruck.

*** M. Laurent Eynac, sous-secrétaire d'Etat à l'Aéronautique, vient de prendre un arrêté supprimant l'examen médical pour les pilotes du ballon libre.

*** Le président Calonder quitte aujourd'hui la Haute-Silésie, pour rentrer à Genève.

LES VENTES DE LONDRES

(D'un correspondant particulier)

Londres, 16 janvier. — Cours de la première semaine pleinement maintenus pour toutes qualités. Bonne affluence d'acheteurs. Vive compétition.

MAINS PROTÉGÉES
Avec nos coupures crasseuses,
Les crevasses sont dangereuses :
Le CONGO, doux et lénitif,
Est curatif et préventif.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, MARDI 17 JANVIER :

Aujourd'hui, saint Antoine ; demain, Chaire de Saint-Pierre.

Soleil : Lever à 7 h. 39; coucher à 16 h. 24.

Lune : Pleine du 13; dernier quartier le 19.

Caisse d'épargne : Séance de versements et de remboursements de 9 h. à 10 h. 30.

A L'ASSOCIATION LITTERAIRE DU NORD

LE PROCÈS DE Mme ROLAND par Me Henri Robert

Tant d'écrivains se font orateurs et conférenciers, qu'un homme dont c'est le métier de parler peut bien se faire écrivain.

L'illustre avocat, Me Henri Robert, respecte trop l'histoire, pour improviser en cette matière. Devant parler du « Procès de Mme Roland », à l'Association littéraire du Nord, Salle P.-Destombes, il lit donc sa conférence. Nous y perdons de ne pas contempler le grand orateur se manifestant dans toute la puissance du geste et du verbe. Nous y gagnons de voir se dérouler une page d'histoire de forme toute classique, évocatrice et passionnante, et chargée d'enseignements que la phrase précise, frappante, grave dans les esprits.

Et c'est encore un grand plaisir d'entendre lire Me Henri Robert.

C'est l'histoire d'une Reine d'un moment, adorée et bientôt haïe jusqu'à la mort, que nous conte le conférencier, en parlant de Mme Roland.

« Aujourd'hui sur le trône, et demain dans les fers », ainsi se résume la vie de l'héroïne. Telle que Me Henri Robert nous la montre, elle apparaît, ainsi que beaucoup de ses contemporains, comme une mystique exaltée par la lecture, comme une femme d'un cœur magnanime, pensant avec ce cœur, au lieu de penser avec sa raison, et d'une grande intégrité de caractère.

Dès sa jeunesse, elle lit beaucoup. Que lit-elle ? La Bible, l'Evangile. C'est une mystique. Plus tard, les grands hommes de la république romaine la passionnent. A leur étude, elle devient républicaine. Puis elle lit Voltaire. Elle forme son esprit au dédain des grandeurs ; nous voyons ce qu'elle pense lorsqu'elle assiste à la réception enthousiaste, à Paris, de Marie-Antoinette ; elle s'indigne que l'on acclame d'autre supériorité que celle du mérite, de la vertu, du génie. Puis elle lit Rousseau. Celui-là devait la conquérir tout entière. En effet, elle se réjouit de ne l'avoir pas connu plus tôt, car elle en serait devenue folle.

Jusqu'alors, elle s'appelle Manon Phlipon. Elle a 26 ans. Contre la volonté paternelle, elle épouse Roland de la Platière, de 20 ans plus âgé, qui l'avait recherchée. C'était un amour unilatéral. Mais Manon Roland, si elle n'avait pas l'amour, avait une grande estime intellectuelle pour son époux. Et c'est elle qui le rendit célèbre.

Elle a 36 ans quand ils se fixent à Paris. Ils ont fait connaissance de Brissot, de Pétion, qui se réunissent bientôt avec leurs autres amis, chez Roland. De leurs conversations, dans le salon de la rue Guénégaud, Mme Roland, qui paraît en train de lire ou d'écrire, ne perd rien. Elle se formait pour son rôle politique.

Elle n'était pas d'une beauté absolue ; le charme qu'elle exerçait autour d'elle venait de sa parole. « Camille Desmoulins, dit-elle, s'étonne que, n'étant pas belle, j'ai tant d'adorateurs. Ce n'est pas surprenant, il ne m'a jamais entendu parler. » Sa connaissance de l'italien donnait l'harmonie à sa parole, une netteté classique à sa diction.

Avec ses qualités, elle était radicalement partiale. Elle n'avouait la vertu, le mérite, le talent, que chez ses partisans. Aux adversaires de ses idées, elle refusait tout. Pour Louis XVI, pour la famille royale surtout, sa haine était farouche.

En mars 1792, Roland devint ministre de l'Intérieur. Ses amis l'avaient poussé à ce poste, parce qu'ils connaissaient sa docilité aux suggestions de sa femme, et, par elle, voulaient arriver à leurs fins. « Or, à ce moment, dit Me Henri Robert, la Gironde poussait à la guerre, afin, à la faveur des troubles, de ruiner Louis XVI et la Monarchie. » Et elle avait trouvé en Roland, celui auquel elle ferait endosser cette terrible responsabilité.

Louis XVI s'opposait à la guerre. Et Roland aurait bien été gagné par la bonhomie du Roi. Mais il y avait sa femme ! Contre la volonté de Louis XVI, qui avait tout le Conseil contre lui, la guerre fut déclarée. Et cependant, dit le conférencier, Louis XVI avait raison, seul contre tous !

Ici se place l'incident de la lettre au Roi, signée par Roland, mais écrite par sa femme, pour provoquer le renvoi du ministre et obliger le Roi à le reprendre. Roland fut renvoyé, mais il ne fut pas repris. Enfin, l'émeute du 20 juin allait, semblait-il, mettre à la tête du peuple, le mari de Manon Phlipon. Et celle-ci se serait dit volontiers que la Révolution était finie.

Mais Robespierre, mais Barat, qu'on nommait l'araignée prussienne ; mais le Prussien, Anacharsis Clotz, mais les Espagnols, les Hollandais, qui faisaient bande avec eux, n'étaient pas de cet avis. Il y a toujours, dit Me Robert, trop d'étrangers dans les bas-fonds des Révolutions.

Et ce furent les massacres de septembre. « Il ne fallait pas, disaient les assassins, laisser derrière soi des traîtres, en partant pour la guerre révolutionnaire. »

Les Girondins s'épouvantent. Et Mme Roland, qui trouvait, peu de temps auparavant, que l'on ne frappait jamais assez fort, trouvait cette fois qu'on avait frappé trop fort. Alors Roland, pour manifester son blâme, écrit une lettre qu'il termine en promettant d'ouvrir ses bras aux assassins s'ils se repentent ! Chose étrange, cette lettre ne lui fut jamais pardonnée et commença son impopularité.

Nous voyons ensuite apparaître la Convention, assemblée modérée au début, mais qui penche fatalement vers la violence, car l'âme collective des foules sera toujours plus prête à obéir à la force et à la crainte qu'à la violence. Et les Girondins, orateurs admirables, ne croyaient qu'à la force de la parole. Voilà pourquoi la Gironde fut ruinée.

La proclamation de la République coïncide avec la victoire de Dumouriez. Soirée d'apothéose chez les Roland. Au moment de porter un toste, Mme Roland effeuille dans sa coupe, quelques-unes des roses que lui a apportées le général victorieux. Vergniaud, plein d'appréhensions pessimistes, murmure qu'il vaudrait mieux y jeter des feuilles de cyprès : il ne peut s'empêcher de se rappeler que le berceau de la République trempe dans le sang de septembre.

Quels lendemains à cette apothéose ! L'hostilité s'enfle contre la Gironde et contre Roland. Accusée en décembre, Mme Roland parle à la barre de la Convention. Elle parle si bien, cette femme, qui doit tout à sa parole, qu'elle est écoutée, dans un enthousiasme déchaîné, aux honneurs de la séance. Mais, aussitôt, les accusations redoublent. Roland a démissionné. On juge le Roi. Et, par la voix de Vergniaud, les Girondins, qui blâment éloquemment le procès de Louis XVI, viennent, à la stupéfaction de l'assemblée, demander... la Mort ! « Vos paroles sont sublimes, mais vos actes sont lâches », tonne Danton avec mépris.

Les Girondins avaient espéré regagner par là leur popularité emportée. Ils s'étaient perdus par les concessions.

Le dénouement arrive. L'arrestation des 22 Girondins est ordonnée. Après avoir vainement essayé de pénétrer à l'assemblée, Mme Roland est arrêtée, conduite à l'Abbaye. Après 22 jours, elle a la satisfaction de recevoir des nouvelles de son ami Buzot et lui écrit une lettre complexe, qui jette sur son caractère un jour particulier.

Puis, les mauvaises nouvelles font naître

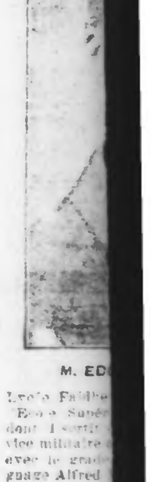

DERNIÈRE HEURE

LE NOUVEAU MINISTÈRE

La transmission des pouvoirs

Paris, 16 janvier. — Après la prise de possession du ministère des Affaires étrangères et de la présidence du Conseil, par M. Poincaré, la transmission des pouvoirs s'est effectuée, cet après-midi, dans les ministères dont les portefeuilles ont été pourvus de nouveaux titulaires.

M. Louis Barthou a présenté à M. Maginot, ministre de la Guerre, le secrétaire général, le chef d'état-major général, les sous-chefs d'état-major de l'armée et les directeurs. Il a fait ensuite ses adieux aux officiers de son état-major et s'est rendu au ministère de la Justice, où il s'est entretenu avec M. Bonnevay. Puis il est entré immédiatement en fonctions.

Les anciens membres du Cabinet ont remis également la direction de leurs départements respectifs dans des conditions analogues, aux nouveaux ministres de l'Intérieur, de la Marine, des Finances, des Régions Libérées, de l'Agriculture, du Travail et de l'Hygiène, ainsi qu'aux sous-secrétaires d'Etat à la présidence du Conseil.

Le cabinet de M. Poincaré

Paris, 16 janvier. — M. Poincaré n'a pas encore constitué son Cabinet.

Il est certain en tous cas que le poste de secrétaire général au ministère des Affaires étrangères ne sera pas rétabli.

M. Poincaré ne veut pas faire de politique intérieure

Paris, 16 janvier. — Le calme est revenu. S'il faut s'en rapporter à certaines déclarations de M. Poincaré, celui-ci ne veut pas faire de politique intérieure. Il ne faut pas l'en blâmer, car la situation extérieure est assez grave pour lui créer des préoccupations et tenir en éveil toute sa vigilance. Sa déclaration ministérielle enregistrera sa volonté de maintenir l'union sacrée plus nécessaire que jamais et exposera l'attitude de la France, de la Russie et des Alliés avec lesquels l'accord le plus intime doit régner. Mais la France n'abandonnera rien de ses droits et de sa dignité. Il n'aura contre lui, le premier jour, que les socialistes. Les radicaux ont l'intention de rester sur la réserve et régleront plus tard leur conduite sur ses actes.

A l'heure actuelle, il n'y a pas d'interpellation déposée. On croit que M. Cachin posera une question sur la Conférence de Gênes. Mais d'ici jeudi, nous aurons certainement des demandes d'interpellation.

Les projets militaires et M. Maginot

Paris, 16 janvier. — Interviewé, M. Maginot, ministre de la guerre a déclaré quelles étaient ses intentions au moment où il prenait possession de son département.

Le nouveau ministre de la guerre estime qu'à l'heure actuelle le service de 18 mois serait suffisant pour assurer la sécurité du pays. D'autre part, la durée du service militaire lui paraît dépendre en grande partie de l'efficacité du pacte de garantie franco-britannique que le gouvernement va avoir à examiner.

En ce qui concerne les projets militaires, M. Maginot est désireux qu'ils viennent au plus tôt devant le Parlement, mais autant que possible, sans être discutés fragmentairement, car ils constituent un ensemble qui doit être envisagé dans toutes ses répercussions.

Le nouveau ministre de la guerre, qui conserve dans ses attributions le gouvernement des Pensions, a insisté sur ce fait que rien n'était changé dans l'administration à laquelle il présidait dans le précédent Cabinet, et qu'il continuerait à veiller, comme par le passé, sur le bon fonctionnement des services qu'il a dirigés depuis près de deux ans.

M. A. Paisant continue à assurer la liquidation des stocks

Paris, 16 janvier. — Le Parlement n'ayant voté les crédits du sous-secrétariat d'Etat à la liquidation des stocks que pour une durée de six mois, le président du Conseil qui désirait, d'autre part, supprimer le plus grand nombre possible de sous-secrétariats d'Etat n'a pas cru devoir maintenir pour une durée ainsi limitée, celui des stocks.

Il a demandé à M. André Paisant, ancien sous-secrétaire d'Etat, de vouloir bien continuer, comme chargé de mission, à assurer, dans la limite des crédits votés, la liquidation des stocks et du ravitaillement.

M. André Paisant a accepté, à la seule condition que sa mission fut temporaire et non rémunérée.

L'impression au Sénat

Les bruits de couloirs

Paris, 16 janvier. — Toujours peu de monde au Luxembourg. D'une façon générale, la constitution du nouveau ministère est bien accueillie et ceux des sénateurs qui font des réserves, conviennent qu'il faut attendre le Cabinet à ses actes.

M. Alexandre Bérard, très entouré par les radicaux, explique pourquoi il n'a pas cru devoir accepter l'offre d'un portefeuille que lui a faite M. Poincaré. Il ne voulait pas être seul ou à peu près seul de son parti dans cette combinaison.

M. Jean Durand dit qu'il n'a rien eu à refuser, parce qu'on ne lui a rien proposé, contrairement à la nouvelle qui a été lancée à ce sujet.

M. Paul Strauss, le nouveau ministre de l'Hygiène, qui vient faire un tour, est chaudement félicité par tous ses collègues de toute opinion. Son accession au pouvoir est unanimement approuvée, ainsi que celle de M. Peyronnet, le nouveau titulaire du ministère du Travail, et on se plaît à rappeler la compétence dont tous deux ont fait preuve dans les questions de leur département.

Le choix de M. Chéron est aussi bien accueilli, mais on regrette qu'il abandonne le poste de rapporteur général qu'il occupait si parfaitement.

La nouvelle du dépôt de l'interpellation de M. Paul Deschanel a d'abord soulevé une émotion toute particulière; puis à la réflexion, on s'est rappelé que M. Deschanel n'ayant pu se faire désigner par l'Union républicaine pour faire partie de la Commission des Affaires étrangères, avait déclaré: « Eh bien, puisque je ne puis m'expliquer au sein de la Commission, je m'expliquerai à la tribune. »

On se demande quel va être le successeur de M. Poincaré comme président de cette Commission des Affaires étrangères. Les radicaux de la gauche démocratique y ont la majorité avec 19 voix sur 36.

Si M. Gaston Doumergue est candidat, il sera probablement élu.

M. de Selves qui fut président avant M. Poincaré, sera certainement candidat de l'Union républicaine.

Pour le rapport général, en plus de MM. Dausset, Clémentel et Paul Doumer, on parle aussi de M. Lebrun.

Enfin, pour remplacer MM. Chéron et Peyronnet, à la Commission des Finances, on cite M. François-Marsal qui, comme ancien ministre des Finances, paraît tout indiqué, et M. Marraud qui en fit partie avant d'aller place Beauvau.

Conversations de députés

Paris, 16 janvier. — (De l'Agence Havas) : Un assez grand nombre de députés sont venus cet après-midi à la Chambre, mais ce n'est pas la grande affluence des jours de crise. C'est dans une atmosphère de parfaite sérénité que les conversations s'échangent.

C'est même souriant que M. Marcel Cachin décoche ses flèches communistes contre le nouveau ministère et c'est avec bonne humeur que M. Léon Blum, leader socialiste, annonce une opposition ouverte et violente de son parti.

Les radicaux-socialistes ne sont pas aussi catégoriques: M. Lamoureux, député de l'Allier, dit que ses amis radicaux-socialistes, si une interpellation est discutée, s'abstiendront pour la plupart sur l'ordre du jour de confiance, et que presque tous les autres voteront contre.

MM. Taurines et Dupin, de l'Entente républicaine démocratique, estiment que le nouveau Cabinet doit être aussi fortement soutenu par la Chambre qu'il a été porté au pouvoir par le président de la République.

M. André Tardieu, républicain de gauche, reproche à M. Poincaré d'avoir conservé trois des ministres de M. Briand et voit dans ce fait une équivoque qui fausse la situation politique.

A la fin de l'après-midi, on annonce que M. Magaine, député de la Marne, vient d'informer le président de la Chambre qu'il interpellerait le président du Conseil sur sa politique extérieure.

D'autre part, M. Girod, député du Doubs, demande à interpeller sur la suppression du titulaire du ministère des pensions.

Enfin, M. Marcel Cachin annonce également son intention d'interpeller.

Il est certain que l'ordre du jour de confiance qui clôturerait la discussion des interpellations sera voté à une grosse majorité.

APRÈS L'ENTREVUE POINCARÉ-CURZON

Le nouveau Président du Conseil est hostile aux réunions du Conseil suprême

Paris, 16 janvier. — Nous avons pu voir M. Poincaré immédiatement après son entretien avec lord Curzon.

Le Conseil des ministre, nous a-t-il dit, a commencé aujourd'hui, et il continuera demain l'examen des affaires extérieures. Je ne puis rien dire avant que cet examen ne soit achevé et que la déclaration ministérielle ne soit définitivement arrêtée. C'est donc à titre privé que je me suis entretenu avec lord Curzon. Je dois simplement ajouter que l'entretien a été extrêmement cordial.

Malgré sa réserve très compréhensible, M. Poincaré ne s'est pas refusé à donner quelques détails sur la façon dont il comprend, à l'avenir, les négociations entre Alliés.

J'ai toujours soutenu, a-t-il, que le pacte franco-anglais devait être précédé du règlement complet de toutes les questions pendantes entre les deux gouvernements. C'est donc sans aucun effort, que j'ai été sur ce point de l'avis de M. Lloyd George et de lord Curzon.

Seulement, toutes ces questions qui portent sur les cinq parties du monde, ne peuvent être débattues en trois ou quatre jours dans une conférence publique, où l'on fait des discours comme à Cannes. Ce n'est pas ainsi que l'on peut traiter des affaires diplomatiques. Il faut revenir à la voie traditionnelle et normale celle des échanges de vues par le canal des ambassadeurs.

J'ajoute que cette ancienne diplomatie que l'on a appelé la diplomatie secrète, est beaucoup moins secrète que la diplomatie dite publique, celle des conférences et des conseils suprêmes, car il en reste toujours des témoignages écrits, tandis que d'une conversation que reste-t-il?

Il était impossible de traiter en quelques jours à Cannes, des questions aussi complexes que celles d'Angora, de Tanger, des sous-marins. Pour ne parler que des deux premières, il faut envisager un assez long échange de notes avant de parvenir à s'entendre sur des principes communs. Cependant, pour la question d'Asie-Mineure, il y a urgence, car à la fonte des neiges, c'est-à-dire avant deux mois, les hostilités peuvent reprendre entre les Grecs et les Turcs et il serait alors trop tard pour intervenir.

Il est probable que lorsque les trois gouvernements alliés auront confronté leurs vues sur les questions de Smyrne et de la Thrace, et arrêté leurs principes, une conversation pourra avoir lieu utilement et dans un délai assez rapproché, entre les trois ministres des Affaires étrangères.

Pour l'affaire de Tanger, la question est plus complexe encore. Il s'agit de savoir si l'on appliquera l'acte d'Algésiras ou le statut international préconisé en 1914.

M. Poincaré ne voit donc la réunion du Conseil suprême qu'à des périodes fort éloignées et dans des circonstances, pour tout dire, exceptionnelles. Il ne prévoit aucun voyage prochain à Londres pour s'y rencontrer avec M. Lloyd George. De la Conférence de Gênes, il n'a pas dit un mot. Il est probable que la question sera traitée par la déclaration ministérielle.

Une plus étroite collaboration du maréchal Pétain avec le ministre de la Guerre

Une décision du Conseil des ministres

Paris, 16 janvier. — Le Conseil des ministres a décidé en principe, que le maréchal Pétain occuperait, à côté du ministre de la Guerre, une haute fonction, analogue à celle de major général dans d'autres armées.

Cette mesure a été considérée par M. Poincaré, dès la constitution de son Cabinet, comme l'une des conditions indispensables pour permettre le rattachement du ministère des Pensions au ministère de la Guerre. Le maréchal Pétain conservera, bien entendu, ses fonctions de généralissime.

La réponse du maréchal Pétain, prévenu télégraphiquement, n'était pas encore parvenue au ministère de la Guerre.

Les invitations pour la Conférence de Gênes sont lancées

Paris, 16 janvier. — M. Bonomi, président du Conseil italien, a commencé à lancer les convocations aux différentes puissances appelées à participer à la Conférence économique de Gênes. L'invitation de la France est parvenue aujourd'hui au Quai d'Orsay.

LE TEXTE DE L'INVITATION A L'ALLEMAGNE

Berlin, 16 janvier. — L'ambassadeur d'Italie à Berlin a remis ce soir, au chancelier, l'invitation faite au gouvernement allemand de prendre part à la Conférence économique qui aura lieu à Gênes le 8 mars.

La lettre d'invitation a la teneur suivante:

Monsieur le Chancelier,

Conformément à la décision du Conseil Suprême des puissances alliées, j'ai l'honneur de vous remettre la copie d'une résolution qui a été prise le 6 janvier, par les gouvernement alliés à la Conférence de Cannes. D'accord avec cette résolution et sur l'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'inviter le gouvernement allemand à prendre part à la Conférence économique et financière qui s'ouvrira à Gênes le 8 mars.

Je vous prie de me communiquer les noms de vos délégués et des personnes qui les accompagneront.

A la lettre d'invitation est joint le texte de la résolution déjà publié, prise à la Conférence de Cannes, le 6 janvier.

Parmi les puissances invitées par la résolution, à prendre part à la Conférence, se trouvent, en dehors de l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, la Bulgarie et la Russie.

Le général Gouraud à Nancy

Nancy, 16 janvier. — Ce matin, à 11 h., le général Gouraud a assisté à une cérémonie patriotique en l'honneur des soldats morts au champ d'honneur, dont les corps ont été ramenés du front.

Parmi les héros, se trouvaient deux neveux du général, qui a reçu, à cette occasion, les condoléances des autorités civiles et militaires présentes.

La distribution postale du dimanche

Moulins, 16 janvier. — Dans une lettre adressée à M. Lamoureux, député de l'Allier, le sous-secrétaire d'Etat aux P.T.T. indique qu'il vient d'adresser des instructions aux directeurs départementaux pour que la distribution postale du dimanche soit rétablie à partir du 22 janvier prochain dans les communes où elle était supprimée.

Cette distribution sera limitée aux communes et aux agglomérations d'au moins 100 habitants.

Le tricentenaire de Molière en Suède

Stockholm, 16 janvier. — Le tri-centenaire de Molière a été fêté par le théâtre suédois, qui a joué « Le Misanthrope ». A Copenhague, le Théâtre Royal a donné une représentation de « L'Amphitryon ».

Les journaux publient de grands articles à la mémoire de Molière.

Une rixe entre deux Belges à Saint-Etienne

Un blessé. — Une arrestation

Saint-Etienne, 16 janvier. — Au cours d'une rixe entre deux Belges, Raoul Adant, 30 ans, monteur, rue de Roanne, à Saint-Etienne, a tiré trois coups de revolver sur son compatriote, Isidore Devez, 45 ans. Devez est dans un état désespéré. Adant a été arrêté.

Les élections générales en Angleterre reculées

Deux prochains discours de M. Lloyd George

Londres, 16 janvier. — On apprend ce soir, de source autorisée, que M. Lloyd George s'est définitivement prononcé contre des élections générales immédiates. Toutefois, on continue à parler de la probabilité d'élections générales pour le mois de mai, après que le Parlement aura voté les lois nécessaires à la mise en vigueur du nouveau statut de l'Irlande et les lois homologuant les décisions de la Conférence de Washington.

On s'attend, d'autre part, que M. Lloyd George prononce deux discours importants. Dans l'un, le 19 janvier, il parlera de la situation internationale; dans l'autre, le 21 janvier, il donnera les grandes lignes de la politique intérieure des partis de coalition.